



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences photographiques (SAPHIR)

Augmentation au 1er juin 2012 1,00%
Valeur du point 15,295879 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	220	3 365,09 €
Secrétaire général de rédaction	180	2 753,26 €
Secrétaire de rédaction	160	2 447,34 €
Chef de service photo	160	2 447,34 €
Editeur photo	140	2 141,42 €
Reporter photo 3e échelon	140	2 141,42 €
Rédacteur 3e échelon	140	2 141,42 €
Maquettiste	130	1 988,46 €
Rédacteur polyvalent	130	1 988,46 €
Journaliste dessinateur	130	1 988,46 €
Reporter photo 2e échelon	130	1 988,46 €
Rédacteur 2e échelon	130	1 988,46 €
Reporter photo 1er échelon	120	1 835,51 €
Rédacteur 1er échelon	120	1 835,51 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois dans l'entreprise	118	1 804,91 €
Stagiaire du 13e au 18e mois	115	1 759,03 €
Stagiaire du 4e au 12e mois	109	1 667,25 €
Stagiaire du 1er au 3e mois	100	1 529,59 €
Indemnité d'appareil photo	5	76,48 €

Prime de langue +10 %

ATTENTION : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (8,71 € par heure) Le Smic référence 169 H s'élève à 1.598,13 € brut au 1er janvier 2012

Plan minimum de carrière:

le passage au 2e échelon des rédacteurs et reporters photo 1er échelon doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)